Document généré le 18 juil. 2025 14:04

Laval théologique et philosophique

Qu'est-ce qui faisait courir Marie Guyart ? Essai d'ethnohistoire d'une mystique d'après sa correspondance

Dominique Deslandres

Volume 53, numéro 2, juin 1997

Regards pluriels sur Marie de l'Incarnation

URI : https://id.erudit.org/iderudit/401075ar
DOI : https://doi.org/10.7202/401075ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (imprimé)
1703-8804 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Deslandres, D. (1997). Qu'est-ce qui faisait courir Marie Guyart ? Essai d'ethnohistoire d'une mystique d'après sa correspondance. *Laval théologique et philosophique*, *53*(2), 285–300. https://doi.org/10.7202/401075ar

Tous droits réservés © Laval théologique et philosophique, Université Laval, 1997

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Laval théologique et philosophique, 53, 2 (juin 1997) : 285-300

QU'EST-CE QUI FAISAIT COURIR MARIE GUYART ?

ESSAI D'ETHNOHISTOIRE D'UNE MYSTIQUE D'APRÈS SA CORRESPONDANCE

Dominique DESLANDRES

RÉSUMÉ : Par delà des analyses hagiographiques ou hypercritiques, cet article pose la nécessité d'une ethnohistoire du vaste mouvement missionnaire qu'a connu la France du XVII^e siècle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, pour mieux saisir le personnage de Marie de l'Incarnation. Mettant en lumière le contexte épistémique ou l'« outillage mental » propre à cette génération d'« évangélisateurs » — artisans à divers degrés au chantier de la réforme catholique — l'auteure attire notre attention sur le phénomène particulier des femmes missionnaires, pour lequel l'Ursuline apparaît comme une figure exemplaire.

SUMMARY : Beyond hagiography from one hand and hypercriticism on the other, this article intends to show the necessity of an ethno-history of the wide missionary movement in the France of the XVII^th century, in order to better understand the personality of Marie de l'Incarnation. The author wants to elucidate the epistemic framework of that generation to bring out the phenomenon of missionary women, whose outstanding example is Marie de l'Incarnation.

> Où allez-vous, mon Père, sans vos filles ? Avez-vous peur qu'elles souffrent ce que vous allez souffrir ? Je sçay que vous ne trouverez point de lieu préparé, c'est ce qui est glorieux, et vous nous voulez priver de cette gloire[1] ?

Depuis que les historiens se sont intéressés au Canada, ils nous ont toujours présenté l'épopée mystique qui a marqué les débuts de son histoire avec sympathie ou dérision. S'ils ont su, selon leur inclination, célébrer ou critiquer l'œuvre missionnaire des Jésuites, louer leur « sainte folie » ou l'épingler, ils ont fait peu de cas de la

1. MARIE DE L'INCARNATION, *Correspondance*, G.-M. Oury, éd., Solesmes, 1971 (ci-après MI), Lettre à Dom Raymond de Saint-Bernard, 19 avril 1635, p. 33.

mission des femmes en général et de celle de Marie de l'Incarnation en particulier. En effet, formée à quantifier et à se construire des sources « fiables », la majorité des historiens d'ici n'a pas été sans ressentir quelque malaise (dépourvue qu'elle était de ne pouvoir l'évaluer « scientifiquement ») devant l'expression du mysticisme féminin, voire du mysticisme tout court[2] ; ne pouvant ni ne voulant le comprendre (désireux d'échapper à l'emprise cléricale trop longtemps excessive ?), les chercheurs l'ont jugé accessoire, du domaine de l'hagiographie et des « bondieuseries », irrecevable donc, en tout cas peu compatible avec une « étude historique sérieuse » des débuts de la Nouvelle-France. Bref ne sachant qu'en faire, ils l'ont tout bonnement mis de côté.

Or, c'était jeter l'enfant avec l'eau du bain. Suivons donc l'exemple de l'anthropologue Bruce G. Trigger qui a remis les pendules à l'heure en redonnant aux Amérindiens la place qui leur revenait de droit dans notre histoire — rappelant ainsi une évidence que personne ne savait ni ne voulait prendre en compte. Il est temps, en effet, de se défaire du poids des vieilles querelles, de poser sur le personnel missionnaire des débuts de la Nouvelle-France un regard dénué à la fois d'anticléricalisme et de cléricalisme. Pour cela, il suffirait de se pencher sur le sentiment religieux qui animait ces hommes et ces femmes qui ont traversé l'Atlantique, en tenant compte de l'« outillage mental » (ou épistémè[3]) qui leur a permis de comprendre et de traduire le nouveau monde qu'ils abordaient ; ce faisant, nous cesserions de leur attribuer des erreurs ou des audaces qu'ils ne pouvaient pas même concevoir. Il s'agirait, en somme, de considérer la religion, ses élans mystiques, ses errances, non seulement comme un moteur de l'action humaine mais aussi comme une explication historique. C'est pourquoi, tout comme on a su faire celle des Amérindiens (en saisissant leur mentalité, leur compréhension de la conquête et de la rencontre euro-amérindienne), nous en appelons à faire l'ethnohistoire des missionnaires en replaçant ces derniers dans le contexte épistémique qui fut le leur.

Une telle étude intéresse directement notre projet commun sur Marie de l'Incarnation, car elle nous permet non seulement de décoder les motivations de l'Ursuline, de *faire le pont* entre son épistémè et la nôtre, mais aussi de révéler et de comprendre le rôle socioreligieux tout à fait intégré qu'au XVII[e] siècle, la société attribuait aux femmes et qu'elles-mêmes s'attribuaient alors même que le discours clérical et juridique se durcissait à leur égard[4]. Dans ce cadre s'expliquent, en effet, les premières entreprises féminines en Nouvelle-France. Convaincues de leur mission, des religieuses vinrent y établir, à partir de 1639, les fondements d'un assistanat social et reli-

2. *Mysticisme* : ensemble des croyances et pratiques se donnant pour objet une union intime de l'homme et du principe de l'être (divinité) ; dispositions psychiques de ceux qui recherchent cette union (*Le Petit Robert I*, 1990, p. 1250).

3. *Épistémè* : ensemble des connaissances réglées (conception du monde, philosophies, sciences...) propres à un groupe social, à une époque (*ibid.*, p. 674).

4. N.Z. DAVIS, *Society and Culture in Early Modern France*, London, Duckworth, p. 124-125 ; D. DESLANDRES, « La femme et la mission française », *Cahiers d'histoire (Université de Montréal)*, VI, 1 (1985), p. 105-133 ; « Le rôle missionnaire des femmes en Nouvelle-France », dans Jean DELUMEAU, dir., *La Religion de ma mère*, Paris, Cerf, 1992, p. 209-224 ; F. LEBRUN, *Histoire des Catholiques en France*, Toulouse, Privat, p. 105 ; R. MANDROU, *Introduction à la France moderne*, Paris, A. Michel, p. 117.

gieux, tel qu'on le concevait alors dans la didactique de la réforme catholique : hôpital, couvent d'enseignement, secours aux pauvres, encadrement des familles, furent ainsi mis en place dans le but premier et clairement exprimé de participer activement au projet jésuite d'intégration socioreligieuse des Amérindiens[5].

La mission de Marie de l'Incarnation est exemplaire et, dans l'optique ethnohistorique, son mysticisme tout à fait révélateur. Pour l'étudier, nous sommes loin d'être démunis : d'une part, les historiens européens et américains nous pavent la voie (pensons seulement aux travaux des médiévistes sur les mystiques, hommes et femmes du Moyen Âge[6]) ; d'autre part, les sources abondent. Il est, en effet, possible de suivre de près l'expérience mystique et missionnaire de l'Ursuline, d'ausculter son témoignage, grâce à son abondante correspondance — et particulièrement grâce aux lettres adressées à son fils qui n'étaient pas destinées à la publication. Mais avant tout, donnons quelques repères.

I. LES FEMMES DANS LA RÉFORME CATHOLIQUE

La réforme tridentine en France

On réalise peu souvent que l'expansion missionnaire de la France se produisit en même temps que sa propre christianisation interne. En effet, au début du XVII[e] siècle, au moment même où les Français se lançaient, à leur tour, dans la conquête du monde, leurs élites socioreligieuses entreprirent de remodeler, selon les principes du Concile de Trente, la religion vécue par les fidèles. Ce dessein prit de multiples formes. Mené sur une grande échelle et mobilisant des ressources humaines et financières considérables, il devait permettre de restaurer l'unanimité catholique en luttant contre les errances spirituelles (fussent-elles adhésion au protestantisme ou retour au paganisme) et en reprenant contrôle des formes extérieures de la dévotion du plus grand nombre.

Ce qui frappe le plus dans ce mouvement de fond qu'est la réforme catholique en France, c'est que non seulement il s'adressa à tous, mais encore de tous, il chercha à faire ses relais. Le monde religieux comme le monde laïc s'y retrouvèrent engagés.

---

5. La duchesse d'Aiguillon avait spécifié que l'Hôtel-Dieu de Québec fut fondé « pour les Sauvages, afin de contribuer à leur conversion et à leur salut » ; voir Jeanne-Françoise JUCHEREAU de Saint-Ignace et Marie Andrée DUPLESSIS de Sainte-Hélène, *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716* (Introduction et notes de A. Jamet), Montréal, Presses de Garden City, 1939, p. XX, 11-12, 52, 73.

   MI, Lettres : à R. de Saint-Bernard, avril 1635, p. 27, 36-37 ; à une dame de Qualité, 3 septembre 1640, p. 94-95 ; à Ursule de Sainte Catherine, 16 septembre 1641, p. 143 ; à une de ses belles-sœurs, 28 août 1642, p. 149-150 ; à une amie, 7 octobre 1646, p. 293 et 10 septembre 1648, p. 348 ; à une de ses sœurs 30 août 1653, p. 504 ; à F. de Saint-Bernard, septembre 1653, p. 507 ; à son fils, 4 octobre 1658, p. 605 ; à A. de la Conception, 19 août 1664, p. 735.

6. Jacques DALARUN, *L'Impossible Sainteté. La vie retrouvée de Robert d'Arbrissel*, Paris, A. Michel, 1985 et ses autres travaux ; Michel LAUWERS, « Paroles de femmes, sainteté féminine », dans G. BRAIVE et J.-M. CAUCHIES, éd., *La Critique historique à l'épreuve. Liber discipulorum Jacques Pacquet*, Bruxelles, 1989 ; P. DINZELBACHER et de D.R. BAUER, *Frauenmystik in Mittelalter*, Stuttgart, Schwaben Verlag, 1985 ; ID., *Religiöse Frauenbewegung und mystische Fröligkeit im Mittelalter*, Cologne/Vienne, Böhlau, 1988 ; Caroline W. BYNUM, *Holy Feast and Holy Fast. The Religious Significance of Food to Medieval Women*, Berkeley, Los Angeles, Londres, University of California Press, 1987.

De la Couronne au Saint Siège, en passant par la Congrégation romaine de la Propagande ; de la hiérarchie ecclésiale aux ordres réguliers, en passant par les séculiers ; des dévots, hommes et femmes, aux humbles catéchistes, en passant par la fameuse et mystérieuse Compagnie du Saint-Sacrement, tous furent appelés à participer à cet effort d'intégration sociale et religieuse ; et, plus encore, chaque fidèle devait en devenir le « retransmetteur ». Comme l'illustre Jean Eudes qui écrivait à propos de la doctrine tridentine : « Les pasteurs et les prêtres la doivent donner aux peuples, les pères et mères à leurs enfants, les maîtres d'école à leurs écoliers ; et les maîtres et maîtresses des maisons à leurs domestiques, à leurs serviteurs et servantes [...][7] ».

Aussi, l'intégration socioreligieuse, qui sous-tendait la réforme catholique, ne pouvait s'opérer que par une intervention venue d'en-haut. Il était entendu que le pouvoir royal devait soutenir le relèvement de l'Église de France ; du roi dépendait toute la « police » du pays, autrement dit tout l'ordre social, dont la régularité religieuse était considérée comme le fondement même. De fait, il était tout aussi entendu que le roi devait prendre à son compte les décrets de la papauté et des évêques, et les faire appliquer par les agents du pouvoir temporel... dans les limites imposées par le gallicanisme ambiant.

Par ailleurs, bien avant la réception officielle des décrets du Concile de Trente, l'Église de France s'était « tridentinisée », pour reprendre l'expression de Marc Venard, car bien qu'il en restât un certain nombre de scandaleux, la plupart des évêques avaient cherché, dans la grande lignée borroméenne, à réformer leur diocèse et à renforcer leur autorité[8]. La grande préoccupation de ces premiers réformateurs fut l'implantation de communautés religieuses ferventes. Venues d'Italie et d'Espagne, ces communautés de réguliers inspirèrent le mouvement de restauration ecclésiale, voire prirent l'initiative de projets de réforme socioreligieuse, comme par exemple, les missions intérieures. Ce fut ainsi que les cloîtres promurent et entretinrent une ferveur missionnaire « héroïque », qui n'épargna pas les femmes.

Car traduisant dans l'action le besoin ambiant d'apostolat, de nouveaux instituts féminins apparurent en France, réunissant vie contemplative et activités caritatives ou enseignantes. Ainsi la Visitation, créée en 1610, par Jeanne de Chantal et François de Sales, avant de devenir un ordre, fut d'abord un institut à vœux simples sans clôture, où, à la vie contemplative, s'ajoutaient la visite et le soin des malades à domicile. De même, l'ordre des Ursulines, d'abord introduit dans le Comtat Venaissin, puis dans le reste de la France par Madame Acarie et sa cousine Madame de Sainte-Beuve, se développa rapidement : entre 1610 et 1650, plus de 300 maisons, dont l'activité essentielle était l'enseignement des filles, furent ainsi fondées. Le développement des religieuses de Notre-Dame (fondées par Jeanne de Lestonnac) fut tout aussi remarquable[9].

---

7. Jean EUDES, *Œuvres complètes du Vénérable Jean Eudes*, Paris, 1906, vol. II, p. 385.
8. Marc VENARD, « La grande cassure (1520-1598) », dans Jacques LE GOFF et René RÉMOND, éd., *Histoire de la France religieuse*, Paris, Seuil, 1988, vol. II, p. 302. Pensons aux cas de François de Sales, François de La Rochefoucauld, Alain de Solminihac, par exemple.
9. Voir au sujet de ces dernières, Françoise SOURY-LAVERGNE, *Chemin d'éducation, sur les traces de Jeanne de Lestonnac, 1556-1640*, Rome, C.L.D., 1984.

La clôture ou la porte entrouverte

Dans l'histoire de ce mouvement d'intégration socioreligieuse qu'est la réforme catholique, le rôle des femmes est encore trop souvent occulté. Pourtant, ces dernières furent partout. Et dans toutes les entreprises réformatrices, il ne faut pas chercher longtemps pour trouver la femme : Jeanne de Chantal inspirant François de Sales ; Alix Le Clerq réalisant le rêve éducatif de Pierre Fourier ; Angélique réformant à la fois son couvent et son clan, les Arnauld ; Barbe Acarie édifiant Dom Beaucousin et Pierre de Bérulle ; Louise de Marillac œuvrant avec Vincent de Paul ; Antoinette d'Orléans fondant avec le Père Joseph les Calvairiennes ; Jacqueline Pascal présidant à la conversion de son frère Blaise ; Marie Rousseau et la Mère Agnès « dirigeant » Jean-Jacques Olier ; Marie Vallée et Jean Eudes, voire Madame Guyon et Fénelon... Et que dire d'une Duchesse d'Aiguillon présidant aux entreprises d'assistanat social (hôpitaux et écoles) à l'intérieur comme à l'extérieur du pays ? Que dire d'une Marie de l'Incarnation, d'une Madame de la Peltrie, d'une Jeanne Mance, d'une Marguerite Bourgeois ? Pas une entreprise réformatrice qui ne soit initiée par ou pour les femmes. Un livre ne suffirait pas à épuiser le sujet de leur rôle dans la réforme catholique et ses ramifications américaines.

Il semble que la clôture n'empêcha nullement les femmes de tenir un rôle actif et intégré dans le mouvement missionnaire intérieur et extérieur. Car le besoin d'apostolat allait faire éclater les préjugés concernant les religieuses : alors qu'une Marie de l'Incarnation établissait son cloître au Canada, dans le but précis d'évangéliser les Amérindiennes, Anne de Xaintonge (1567-1621), dirigée par les Jésuites de Dijon, fondait une autre branche des Ursulines libérées de la clôture pour vaquer plus librement à l'enseignement des enfants et au secours des pauvres[10]. De la même manière, les Filles de la Charité se constituèrent en congrégation non cloîtrée sous les auspices de Vincent de Paul et de Louise de Marillac, en 1633. Ces femmes devaient être, en quelque sorte, des moniales dans le monde : « Elles auront, écrivait Vincent de Paul, pour monastère les maisons des malades et celle où reste la supérieure. Pour cellule, une chambre de louage. Pour chapelle, l'église paroissiale. Pour cloître, les rues de la ville. Pour clôture, l'obéissance. Pour voile, la sainte modestie. Pour profession, la confiance continuelle dans la Providence, l'offrande de tout ce qu'elles sont[11]. » Ce qui ne fut pas sans propager un certain modèle d'activisme féminin, qui fit long feu.

Ce fut à ce genre de femmes que s'adressa le Jésuite Lejeune lorsqu'il les invita à « perdre l'appréhension que la foiblesse de leur sexe pourroit causer, pour avoir à

10. Pour Marie Guyart, il s'agissait aussi d'évangéliser les Amérindiens, qui se pressaient aussi au parloir, frontière d'échange : MI, Lettre à la M. Ursule de Sainte Catherine, 29 septembre 1642, p. 161. D. DESLANDRES, « L'éducation des Amérindiennes d'après la correspondance de Marie Guyart de l'Incarnation », *Studies in Religion/Sciences religieuses*, XVI, 1 (1987), p. 91-110. Inspirés de la même manière, des instituts hospitaliers féminins firent aussi leur apparition. Ainsi les Sœurs de Saint-Joseph, fondées au Puy en 1630, par le Jésuite Jean-Paul Médaille, allièrent à leurs diverses activités l'enseignement élémentaire des filles. En 1636, les Hospitalières de La Flèche, établies par le receveur des tailles Jérôme Le Royer de La Dauversière, se diffusèrent dans l'Ouest, le Midi et jusqu'au Canada.

11. Vincent de Paul à Louise de Marillac, 1631, dans Pierre COSTE, éd., *Vincent de Paul, Correspondance, Entretiens, Documents*, 13 vol., Paris, Impr. J. Dumoulin, J. Gabalda, 1920-1925, vol. I, p. 132.

traverser tant de mers et vivre parmy les barbares » ; il leur rappelait qu'« il y a aussi du plaisir d'apprivoiser des âmes sauvages et les cultiver pour recevoir la semence du christianisme » et prônant une égalité sexuelle dans l'œuvre convertisseuse, il leur promettait des récompenses mystiques :

> Et puis, l'expérience nous rend certains que Dieu, qui est bon et puissant envers tous, au respect néantmoins de ceux qui s'exposent généreusement et souffrent volontiers pour son service, il a des caresses assaisonnées de tant de suavitez et les secoure parmy leurs dangers d'une si prompte et paternelle assistance que souvent ils ne sentent point leurs travaux, ains leurs peines leur tournent à plaisir et leurs périls à consolation singulière[12].

En recherchant « quelque brave maistresse » animée du « zèle de la gloire de Dieu et l'affection au salut de ces peuples » pour « passer icy avec quelques compagnes animées de pareil courage »[13], c'était donc à de véritables missionnaires que pensait le supérieur de la mission canadienne. Les réponses à cette proposition fusèrent de toutes parts, des conventuelles comme des laïques. Pour l'heure, ce furent des moniales, des cloîtrées, les Ursulines et les Hospitalières, qui répondirent les premières à l'appel et qui furent agréées[14].

Il faut noter que toutes ces femmes, religieuses ou laïques, considérèrent leurs œuvres d'un œil éminemment missionnaire. Car leurs activités ne venaient pas s'ajouter aux entreprises masculines, elles leur étaient indissociables, c'était « le même dessein[15] ». Et cet avis était partagé par ceux qui les entouraient. Par exemple, en 1650-1651, au moment où tout semblait perdu en Nouvelle-France, au plus fort des guerres iroquoises, l'on envisagea de faire repasser les religieuses en France qui venaient de subir un incendie dévastateur, Marie de l'Incarnation fit remarquer :

> Cette affaire a été consultée des premiers du païs, qui nous ont fait voir en cette rencontre la bonté de leurs cœurs, et le soin avec lequel ils nous protègent. La conclusion a été que nous ne quitterions point ! mais que nous nous mettrions en état de rendre à Dieu les services convenables à notre vocation [...][16].

---

12. R.G. THWAITES, *The Jesuit Relations and Allied Documents : Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610-1791*, Cleveland : Burrows, 1891-1901, 73 vol. (ci-après : RJ), vol. XX, p. 256. L'édition de Lucien Campeau révise et complète cette collection : *Monumenta Novae Franciae*, Rome, Monumenta Historia Societatis Iesu ; Québec, Presses de l'Université Laval, 1967-1989, 7 vol. à ce jour couvrant la période 1602-1650 (ci-après : MNF), vol. II, p. 562-563.

13. MNF, vol. II, p. 562.

14. Sur l'œuvre de Madame DE BRICE (1644-1650), voir Candide DE NANT, *Pages glorieuses de l'épopée canadienne*, p. 215, 233-234. Sur celle de Marguerite BOURGEOYS, bien connue des historiens, voir ses *Écrits autographes* (H. Bernier, éd., Montréal/Paris, Classiques canadiens, 1958) et le *Dictionnaire biographique du Canada*, Toronto, University of Toronto Press ; Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, vol. I, p. 118-122.

15. « [...] parce qu'il y a des nations presque infinies qui ne connoissent point Jésus-Christ, nous sommes venues avec les ouvriers de l'Evangile, qui vont tâcher de les attirer à la connoissance de son nom et de sa sainte loy. Enfin nous sommes tous ici pour un même dessein » (MI, Lettre à l'un de ses frères, 1[er] septembre 1639, p. 86). Voir aussi, Lettre à Françoise de Saint-Bernard, septembre 1653, p. 507 ; Lettre à une Ursuline de Tours, septembre-novembre 1671, p. 934.

16. MI, Lettre à son fils, le 13 septembre 1651, p. 422.

II. QU'EST-CE QUI FAISAIT DONC COURIR MARIE GUYART (1599-1672) ?

Essayer en 1995 de comprendre la vocation de Marie de l'Incarnation est aussi difficile que comprendre les *chahid*, ces fous d'Allah qui répondent à l'appel du *Jihad*[17]. Il nous faut nous départir de nos préjugés (et de nos reculs d'horreur) et essayer de cerner au plus près la logique inhérente à une épistémè qui s'éloigne considérablement de la nôtre. Voici quelques pistes pour tenter de cerner cet outillage mental. Commençons par la mission de Marie Guyart telle qu'elle la concevait et la décrivait à ses proches ; puis étudions cette vocation dont elle se sentit toujours indigne et qui passa par l'abandon de son propre fils ; un abandon qu'elle ne cessa de justifier tout le reste de son existence. Essayons ensuite de cerner son caractère, ses repères. Pour finir, formulons quelques hypothèses.

La mission

En 1635, Marie de l'Incarnation se sentit investie d'une mission divine qu'elle ne pouvait refuser sous peine de se damner :

> Au commencement de cette année, comme j'étois en oraison, tout cela me fut remis en l'esprit avec la pensée que ce lieu si affligé que j'avois veu étoit la nouvelle France. Je ressentis un très grand attrait intérieur de ce côté là, avec un ordre d'y aller faire une Maison à Jésus et à Marie. Je fus dès lors si vivement pénétrée que je donné mon consentement à notre Seigneur, et lui promis de lui obéir s'il lui plaisoit de m'en donner les moyens. Le commandement de mon seigneur, et la promesse que j'ay faite de lui obéir, me sont tellement imprimées dans l'esprit outre les instincts que je vous ay témoignez, que quand j'aurois un million de vies, je n'ay nulle crainte de les exposer. Et en effet, les lumières et la vive foy que je ressens me condamneront au jour du jugement, si je n'agis conformément à ce que la divine Majesté demande de moy. Raysonnez un peu là dessus, je vous en supplie[18].

Ce « Raysonnez un peu là dessus » veut tout dire : que pouvait son directeur de conscience contre ce « sublime mandateur »[19] ? Le projet était précis et même s'il semblait fou, dangereux voire impossible, vouloir l'empêcher signifiait être responsable de la perdition d'une âme... Et quelle âme ! Une âme d'élite qui témoignait depuis longtemps avec franchise, avec « candeur » selon ses termes, de l'« union intime, et liaison particulière » qu'elle entretenait avec son « cher Epoux ». Et c'était ce dernier qui lui avait soufflé l'idée et « un extrême désir de la vie Apostolique, et sans regarder mon imbécillité, il me sembloit que ce que Dieu me versoit dans le cœur, étoit capable de convertir tous ceux qui ne le connoissent, et ne l'aiment pas »[20].

Marie de l'Incarnation était tout à fait consciente qu'elle outrepassait les limites qui bornaient la vie des femmes et celle des religieuses : « Lorsque je fis mes exerci-

17. Voir par exemple annexe 2, Vincent HUGUEUX, « Ils meurent pour tuer la paix », *L'Express*, 2 mars 1995, p. 18.

18. MI, Lettre à Dom R. de Saint-Bernard, 3 mai 1635, p. 43.

19. Formule de Chantal Théry, « Les écrivaines de la Nouvelle-France : entre le mal du pays et prendre pays », dans *L'Autre Lecture. La critique au féminin et les textes québécois*, t. 1, Montréal, XYZ, 1992, p. 19-29.

20. MI, Lettre à R. de Saint-Bernard, avril 1635, p. 26.

ces spirituels, je me trouvois toute honteuse quand il me falloit rendre compte de mes sentimens, qui ne convenoient point à mon sexe ni à ma condition[21]. » Mais justement elle passa outre, pensant qu'« il est possible que l'aimable Jésus veut tirer sa gloire des choses basses, viles, contemptibles et méprisables, je veux dire, de nous autres pauvres Religieuses[22] ». Il y a beaucoup de « ce n'est pas moi, c'est lui », dans ses justifications[23]. Bref contrecarrer le projet d'une mystique comme Marie de l'Incarnation, c'était avoir sa damnation sur la conscience ; c'était même commettre un crime de lèse-majesté divine, car l'Ursuline alla même jusqu'à écrire : « Et si nous sommes si pressées, vous ne nous sçauriez condamner, sans condamner celuy qui m'apprend qu'il n'y a que les violens qui ravissent le Ciel [...][24]. »

La vocation

Marie Guyart ne sut donc jamais résister à l'urgence de l'appel de Dieu en qui elle plaçait toute sa confiance :

> Ce divin Esprit qui voyoit mes combats étoit impitoyable à mes sentimens, me disant au fond du cœur : Viste, viste, il est temps, il n'y a plus à tarder, il ne fait plus bon dans le monde pour toy. Alors, il m'ouvroit la porte de la religion, sa voix me pressant toujours par une sainte impétuosité qui ne me donnoit point de repos ny de jour, ny de nuit[25].

Ce fut cette confiance inébranlable, cette sublime irraison (« Il en falut passer par là, et luy obéir sans raison parce qu'il n'en veut point en l'exécution de ses volontez absolues[26] »), ce fut cette foi qui la fit commettre un geste odieux aux regards des hommes de son époque (et de la nôtre) : l'abandon de son fils encore tout jeune. Elle avait reçu promesse divine que rien ne pouvait arriver à ce dernier ; pouvons-nous penser que, divorçant du Monde, elle avait en quelque sorte confié la garde de l'enfant au substitut divin de son défunt époux[27] ? Dans son esprit, en tous les cas, cette déchirure se fit pour leur bien à tous les deux, comme elle le découvrit et le lui expliqua beaucoup plus tard :

---

21. *Ibid.*, p. 26-27. Voir aussi : Lettre à son fils, 3 octobre 1645, p. 270.

22. MI, Lettre à R. de Saint-Bernard, 3 mai 1635, p. 40. Marie de l'Incarnation se considéra toujours comme le « plus chétif instrument du monde » (Lettre à Ursule de Sainte Catherine, 15 septembre 1641, p. 141). Voir aussi, par exemple : Lettres à son fils, 9 août 1654, p. 526-527 ; 25 septembre 1670, p. 896.

23. Elle l'écrivit sans cesse, par exemple, « [...] Dieu me fit connoître que c'estoit en Canada qu'il se vouloit servir de moy : Et enfin il en a fait l'exécution d'une façon toute merveilleuse, sans que j'y aye rien fait de ma part que d'acquiescer à ses divines volontez » (MI, Lettre à son fils, 3 octobre 1645, p. 270). Elle employa la même excuse en *cédant* aux instances de son fils auquel elle ne saurait rien refuser : elle sortit des limites imposées à son sexe pour le conseiller et l'instruire ; voir, par exemple, Lettre à son fils, 22 octobre 1649, p. 372.

24. MI, Lettre à R. de Saint-Bernard, le 6 mai 1635, p. 45-46.

25. MI, Lettre à son fils, 30 juillet 1669, p. 837.

26. *Ibid.*

27. Elle écrivit : « Car si je vous ay abandonné dès votre enfance par le mouvement de sa grâce, sans vous laisser d'autre appuy que sa providence toute pure, il vous a pris dans sa protection paternelle, et vous a richement pourveu, vous faisant l'honneur de vous appeler à son service dans le temps préordonné dans son conseil éternel, ainsi qu'il m'avoit fait l'honneur de me le promettre » (MI, Lettre à son fils, 9 août 1654, p. 527).

> Vous avez donc beaucoup gagné en me perdant, et mon abandonnement vous a été utile : et moy pareillement ayant quitté en vous ce que j'avois de cher et d'unique dans le monde ; et en un mot, vous ayant volontairement perdu, je me suis trouvée avec vous dans le sein de ce Dieu tout aimable, par la vocation sainte que vous et moy avons suivie, et par laquelle selon la promesse de notre Seigneur nous sommes récompensez au centuple dès cette vie, sans parler des récompenses éternelles que nous espérons dans le Ciel[28].

Marie de l'Incarnation sublima, si on peut s'exprimer ainsi, cette séparation, grâce à l'imagination, par-delà les fuseaux horaires :

> Vous me demandez si nous nous verrons encore en ce monde ? je ne le sçay pas ; mais Dieu est si bon que si son nom doit en être glorifié, que ce soit pour le bien de votre âme et de la mienne, il fera que cela soit ; laissons-le faire, je ne le voudrois pas moins que vous, mais je ne veux rien vouloir qu'en luy et pour luy ; perdons nos volontez pour son amour. Je vous voy tous les jours en luy, et lors que je suis à Matines le soir, je pense que vous y êtes aussi, car nous sommes au chœur jusqu'à huit heures et demie, ou environ, et comme vous avez le jour cinq heures plutôt que nous, il semble que nous nous trouvons ensemble à chanter les louanges de Dieu[29].

Et, écrivit-elle plus tard :

> Si ce que je vous écris vous touche, c'est que notre Dieu couvre le défaut de mes paroles. Il est pourtant vray que c'est mon cœur qui vous parle. Si mes petits travaux plaisent à Dieu, ils sont à vous comme à moy ; et si vous m'accompagnez dans mes petites fonctions, je vous accompagne dans les vôtres. Le cœur sacré de mon Jésus tient le milieu entre le vôtre et le mien, et son divin esprit est le lien de notre petit commerce : Car c'est avec luy que je traitte de tout ce qui vous touche, et de tout ce qui me regarde. Je ne fais qu'une seule affaire des vôtre et des miennes, ou pour mieux dire, je n'en fais qu'une seule hostie pour être consumée dans le feu qui brûle sur ce divin autel[30].

À nos yeux, abandonner son fils à la « providence paternelle » est une chose, lui souhaiter de mourir en est une autre. Marie de l'Incarnation avait consacré son fils à son Dieu bien avant sa naissance ; ce fils, écrivit-elle, « que je ne voulois élever que pour le service de Dieu, demeurant avec luy dans le monde jusques à ce qu'il fût capable d'entrer en quelque sainte religion qui étoit la fin à laquelle je l'avois destiné »[31]. Et cette offrande, cet holocauste allait jusqu'à espérer pour lui le martyre :

> Vous dites que vous désireriez dire un jour la Messe dans les terres des Infidèles. Si Dieu vous faisoit cet honneur, j'en aurois la joye que vous pouvez juger. (Ô que je serois heureuse si un jour on me venoit dire que mon Fils fût une victime immolée à Dieu ! Jamais sainte Simphorose ne fut si contente que je le serois. Voila jusqu'où je vous aime, que vous soyez digne de répandre votre sang pour Jésus Christ)[32].

Ou, ces mots terribles :

> Que je serois consolée si on me venoit dire que vous eussiez perdu la vie pour Jésus-Christ. Si je me trouvois dans l'occasion où l'on vous fit cette insigne faveur, notre divin Epoux me donne assez de courage pour vous repousser dans le feu ou sous la hache, au cas

28. *Ibid.* Voir aussi, *ibid.*, 30 juillet 1669, p. 837 ; 25 septembre 1670, p. 898. Consulter l'annexe 2.

29. MI, Lettre à son fils, 1er septembre 1643, p. 187-188. Guy-Marie Oury (p. 190) indique que les Mauristes commençaient les Matines à deux heures de la nuit.

30. MI, Lettre à son fils, 3 octobre 1645, p. 269-270.

31. MI, Lettre à son fils, 30 juillet 1669, p. 837.

32. MI, Lettre à son fils, 1er septembre 1643, p. 184.

> que vous voulussiez esquiver par la foiblesse humaine, car je sçay bien que je vous obligerois infiniment de vous rendre ce bon office[33].

Il faut souligner cependant que se souhaiter mutuellement de mourir égorgé pour le Christ était alors pour ainsi dire dans l'air du temps parmi les religieux aspirant à la sainteté[34]. Marie Guyart rêvait de mourir martyre et espérait ce « grand bien » pour tous ceux qu'elle aimait et qui partageaient la même foi[35]. Aussi les mots qu'au soir de sa vie elle écrivit à son fils ont-ils une résonance particulière : « N'estes-vous pas bien aise, mon très-cher Fils, de ce que je vous ay abandonné à sa sainte conduite en vous quittant pour son amour. N'y avez-vous pas trouvé un bien qui ne se peut exprimer[36] ? »

Il reste que même si, devenu religieux à son tour, il pouvait sinon partager du moins comprendre ces sentiments, Claude Martin, le fils de Marie Guyart, semble avoir eu du mal à accepter la rupture que lui imposa sa mère. Il n'eut de cesse, en effet, de la lui reprocher, de jouer sur son sentiment de culpabilité pour la faire parler, entre autres, de ses émois divins.

L'Ursuline éprouvait ces difficultés d'expression inhérentes à toutes les expériences mystiques dont parlera Hermann Giguère :

> Au reste (il y a bien des choses, et je puis dire que presque toutes sont de cette nature, qu'il me seroit impossible d'écrire entièrement, d'autant que dans la conduite intérieure que la bonté de Dieu tient sur moy, ce sont des grâces si intimes et des impressions si spirituelles par voye d'union avec la divine Majesté dans le fond de l'âme, que cela ne se peut dire. Et de plus, il y a de certaines communications entre Dieu et l'âme qui seroient incroiables si on les produisoit au dehors comme elles se passent intérieurement. [...] mais le plus intime n'[est] pas dans ma puissance. C'est en partie ce qui me donne de la répugnance d'écrire de ces matières, quoique ce soient mes délices de ne point trouver de fond dans ce grand abyme, et d'être obligée de perdre toute parole en m'y perdant moy-même. Plus on vieillit, plus on est incapable d'en écrire, parce que la vie spirituelle simplifie l'âme dans un amour consommatif, en sorte qu'on ne trouve plus de termes pour en parler)[37].

Malgré tout, elle ne se priva guère de prodiguer à son fils de véritables enseignements spirituels, se livrant tout entière (son autobiographie), l'engageant dans un dialogue mystique, le guidant dans les « hautes sphères » ou degrés d'oraison[38]. Par exemple :

---

33. MI, Lettre à son fils, 3 octobre 1645, p. 270.

34. Ainsi Monsieur de Bernières faisait-il ce souhait pour Marie de l'Incarnation et pour Mme de la Peltrie (MI, Lettre au P. Poncet, 25 octobre 1670, p. 909).

35. MI, Lettres à son fils, 7 septembre 1648, p. 344 ; 30 août 1650, p. 395 ; 26 octobre 1653, p. 515 ; 16 septembre 1661, p. 658. Lettre à F. de Saint-Bernard, septembre 1653, p. 506. Lettre au P. Poncet, 25 octobre 1670, p. 909.

36. MI, Lettre à son fils, 30 juillet 1669, p. 837.

37. MI, Lettre à son fils, 26 octobre 1653, p. 516 ; *ibid.*, 5 septembre 1670, p. 896-897. Voir aussi MI, Lettre à R. de Saint-Bernard, 26 avril 1635, p. 37 : « Je ne fais que bégayer, mon très-cher Père, car les lumières qui me sont communiquées, l'embrasement qu'elles me causent, les désirs qu'elles m'excitent sont inexplicables. »

38. Dossier :
MI, Lettre à son fils, 1er septembre 1643, p. 184.
MI, Lettre à une Dame de ses amies, 7 octobre 1646, p. 292.

C'est un excez de l'amour de notre divin Maître de brûler nos cœurs sans les consummer. C'est néanmoins un effet de notre misère de ce que son opération n'a pas tout son effet. L'agent ne manque pas de son côté, mais notre froideur s'oppose aux touches divines, et empêche l'âme d'arriver à ce parfait anéantissement qui surpasse toute purification imaginable. Je n'ay cessé, mon très cher Fils, de prier pour vous, et je ne manque point de vous offrir sur l'Autel sacré du cœur très-aimable de Jésus à son Père éternel. (Mais quoy, me dites-vous, je suis sacrifié sur le cœur qui met l'incendie par tout, et je ne brûle pas ? Pensez-vous que nous sentions toujours le feu qui nous brûle, je parle de ce feu divin ; nous ne serions jamais humbles, si nous ne sentions nos foiblesses, et il est bon que l'amour nous rende son feu insensible afin que nous brûlions plus purement)[39].

Ou bien :

Ah mon cher Fils, que cette dépendance des desseins de Dieu sur vous est importante ! C'est le secret pour devenir grand saint et se rendre capable de profiter aux autres. (Je suis ravie de voir ici les Saints — c'est ainsi que j'appelle les ouvriers de l'Evangile — dans un dénuement épouventable ; et vrayment cette parole de l'Apôtre leur peut bien être appliquée : *Vous êtes morts et votre vie est cachée avec Jésus-Christ en Dieu.* Je n'ay point de termes pour dire ce que j'en connois)[40].

Traits de caractère, repérages

Que pouvons-nous apprendre du caractère de Marie de l'Incarnation ? En étudiant à rebours ses maximes qu'elle suit en 1648, par exemple, doit-on comprendre qu'elle était prompte (ou plutôt se considérait trop prompte) à : se justifier (1re maxime), se plaindre (2e maxime), se vanter (3e maxime), rechercher l'émulation (la compétition ; 4e maxime), se laisser aller à ressentir de l'antipathie (5e maxime) voire à être impatiente envers le prochain (6e maxime), à cultiver la morosité (la délectation morose ? 7e maxime), à n'être point douce ni humble de cœur (8e maxime), à prendre facilement ombrage et à se laisser aller à l'inquiétude (9e maxime), à ne point sup-

---

MI, Lettre à sa nièce, Marie de l'Incarnation, octobre 1646, p. 298-299.
MI, Lettre à son fils, été 1647, p. 317-320.
MI, Lettre à son fils, 7 septembre 1648, p. 343.
MI, Lettre à une amie, 1649, p. 362-363.
MI, Lettre à son fils, 22 octobre 1649, p. 371 et suiv.
MI, Lettre à une de ses sœurs, 30 août 1653, p. 503-504.
MI, Lettre à son fils, 9 août 1654, p. 525.
MI, Lettre à son fils, 12 août 1654, p. 532-534.
MI, Lettre à une de ses sœurs, 13 août 1654, p. 538.
MI, Lettre à son fils, 18 octobre 1654, p. 549-550.
MI, Lettre à une amie, 9 septembre 1655, p. 553.
MI, Lettre à son fils, 2 octobre 1655, p. 558.
MI, Lettre à son fils, 24 août 1658, p. 596-597.
MI, Lettre à son fils, 11 octobre 1659, p. 609-610.
MI, Lettre à une Ursuline de Tours, 23 octobre 1660, p. 646.
MI, Lettre à son fils, 29 juillet 1665, p. 746-749 ; degré d'oraison : *ibid.*, p. 747-748 ; lettre à son fils, 22 septembre 1666, p. 764 et suiv. ; lettre à son fils, 25 septembre 1670, p. 897.
MI, Lettre à sa nièce, 6 octobre 1671, p. 926-927.
MI, Lettre à son fils, 8 octobre 1671, p. 928 et suiv.

39. MI, Lettre à son fils, 1er septembre 1643, p. 184.

40. OURY indique qu'elle cite Col 3,3 (MI, Lettre à son fils, 1er septembre 1643, p. 185). Voir aussi Lettre à sa nièce, 20 octobre 1668, p. 831.

porter facilement les douleurs du corps et de l'esprit (10e maxime), à avoir de l'indulgence pour « certains appétits, inclinations et pentes naturelles » (11e maxime), à désobéir « aux mouvements et inspirations de Dieu » et à son directeur de conscience (12e maxime)[41] ? Les vœux qu'elle fait, entre autres celui du plus parfait de sainte Thérèse, qu'elle s'imposa et proposa de faire à son fils et à sa nièce, nous indiquent les modèles qu'elle cherchait à suivre[42].

À titre d'exercice, étudions ici deux « défauts » contre lesquels Marie de l'Incarnation luttait et qui, en fait, apparaissent comme des traits de caractères propices à l'action, soit l'inquiétude et la désobéissance.

Tout d'abord, que l'Ursuline eût un tempérament inquiet, nous n'en pouvons douter. Elle reçut, en effet, les assurances divines les plus sécurisantes du monde : « Si l'oraison a du pouvoir sur Dieu, j'ose me promettre leur conversion, et que le cœur de mon divin Epoux se fléchira, car je le caresseray tant qu'il ne me pourra refuser[43] ». Ou encore : « Le Père éternel a fait voir à une personne [elle-même] que si elle luy demande par le cœur de son Fils, il luy donnera tout ce qu'elle voudra[44]. » Elle passa toute sorte de « pactes » avec Dieu, comme de se charger des croix des autres pour les en délivrer[45] ; de « conventions » pour protéger son fils, comme elle le lui écrivit :

> [...] la crainte que j'avois que vous ne tombassiez dans les précipices que vous couriez dans le monde me fit faire un accord avec Dieu, que je portasse en cette vie la peine due à vos péchez, et qu'il ne vous châtiât pas par la privation du bien qu'il m'avoit fait espérer

41. MI, Lettre à son fils, 7 septembre 1648, p. 342. Consulter l'annexe 3.

42. MI, Lettre à son fils, 25 septembre 1670, p. 898-899 ; *ibid.*, 8 octobre 1671, p. 932. De la même manière, on peut pénétrer plus avant dans l'épistémè des Ursulines en étudiant, en série, les vies exemplaires qu'elles ont lues, étudiées ou rédigées elles-mêmes et ainsi dégager le modèle de religieuse qui leur était propre ou en tout cas qui leur était cher. Comme, par exemple, l'*Année bénédictine ou les Vies des saints de l'Ordre de saint Benoît pour tous les jours de l'année* de Jacqueline de Blémur (Mère de Saint-Benoît), MI, Lettre à son fils, 21 octobre 1669, p. 868 ; la vie d'Anne de Beauvais, qui intéressait Marie de l'Incarnation, MI, Lettre à la M. Cécile de Saint-Joseph, 1er octobre 1669, p. 853 et, *ibid.*, 12 septembre 1670, p. 883. Marie de l'Incarnation en écrit au moins trois. 1) Celles de M. de Saint-Joseph : MI, Lettre à la Communauté des Ursulines de Tours, printemps 1652, p. 436-473 ; lettre à la M. Renée de Saint-François, 18 septembre 1652, p. 490 et, *ibid.*, 15 septembre 1668, p. 818. 2) Celle d'Anne Bataille de Saint-Laurent, Lettre aux Communautés d'Ursulines en France, 1er septembre 1669, p. 843-847. 3) Celle de Madame de La Peltrie, Lettre au P. Poncet, 25 octobre 1670, p. 904-914. Et dans les appendices donnés par Oury, les récits des vertus de Marie Guyart.

43. MI, Lettre à R. de Saint-Bernard, le 26 avril 1635, p. 36.

44. MI, Lettre à son fils, 26 août 1644, p. 224. Elle avouait aussi être protégée par la Vierge Marie : « Je me sens encore puissamment fortifiée de la protection de la très Sainte Vierge qui est notre divine supérieure, par le choix spécial et le vœu solemnel que notre communauté en a fait depuis plusieurs années. Cette très divine Mère nous assiste sensiblement, elle nous donne un secours continuel dans nos besoins, elle nous conserve comme la prunelle de son œil. C'est elle qui soutient notre famille d'une manière secrète, mais efficace ; c'est elle qui fait toutes nos affaires ; c'est elle qui nous a relevées de notre incendie et d'une infinité d'autres accidens sous le poids desquels nous devions naturellement être accablez. Comme nous n'avons pu avoir des religieuses de France, elle nous a donné six novices qui sont toutes de très bons sujets capables de nous aider à soutenir le poids de nos fonctions qui croissent de jour en jour. Qui puis-je craindre sous les ailes d'une si puissante et si aimable protectrice ? » (Lettre à son fils, 16 octobre 1668, p. 827).

45. MI, Lettre à Françoise de Saint-Bernard, septembre 1653, p. 506 ; Lettre à sa nièce, 6 octobre 1671, p. 926.

pour vous. Ensuite de cette convention vous ne sçauriez croire combien grandes sont les croix que j'ay souffertes à ce sujet[46].

Néanmoins, malgré toutes ces « cautions magiques », comme les appelle Chantal Théry, elle ne pouvait s'empêcher de douter, de se sentir indigne de sa vocation, et cela tout au long de sa vie. Ainsi, en 1641, pouvait-elle écrire à propos de sa mission auprès des Amérindiennes : « Avec tout cela, ma très-honorée Mère, l'esprit n'est pas si obscurci qu'il ne voye l'excellence de sa vocation, et qu'il ne s'en juge indigne, ce qui luy est une humiliation continuelle[47]. » Et un an avant sa mort, à 72 ans, elle confia à une amie :

> Il faut que je vous confesse que j'aimerois la vie, si je pouvois aider en quelque chose les âmes rachetées du Sang de Jésus-Christ, et si j'en étois capable, je souhaitterois vivre jusqu'au jour du jugement pour un si noble emploi. Mais puisque j'en suis indigne, offrez-lui que puisque je ne suis pas digne de le faire en cette vie, il diffère de me donner son Paradis après ma mort, pour m'envoier tout le temps qui sera convenable à sa plus grande gloire, par tout le monde, afin de lui gagner les cœurs de tous ceux qui ne l'aiment pas et qui ne connoissent pas ses amabilitez[48].

Dans le cycle : « je doute donc j'agis », nous pouvons peut-être reconnaître l'inquiétude créatrice... L'éternelle insatisfaction qui pousse à la perfection : « Commencez-y donc et croyez aujourd'huy que hier vous ne l'aymiez pas vrayment, puisque les degrés de ce saint tourment sont de cette qualité de ne voir de parfait que ce qui est devant soy et deffectueux ce qui est derrière[49]. » En tout cas, il y a là un diptyque spirituel : confiance-incertitude qui doit être souligné, à défaut d'être interprété comme il faut.

Voyons maintenant l'autre défaut, soit la désobéissance. Les auto-accusations de Marie de l'Incarnation à ce sujet révèlent à la fois son côté humain, sensible, les affres par lesquelles elle passa et la force en elle de ce que les psychanalystes appelleraient le *surmoi*. Ainsi avouait-elle :

> Souvent je rejettois les mouvemens que Dieu me donnoit à cause de la grande disproportion que je voyois de ma condition à celle qui m'étoit proposée intérieurement ; mais une répréhension aussi intérieure me redressoit aussitôt pour me faire suivre Dieu dans le temps de son ordonnance que j'attendois avec tranquillité m'abandonnant à ses divines volontez[50].

Un instinct sûr qui lui donne à la fois force, liberté et indépendance spirituelles ; elle l'enseignait à ses proches :

> [...] pour la conduite intérieure, si une âme religieuse se sçait connoître, elle avouera par sa propre expérience, pourveu qu'elle soit fidelle à la grâce et aux douces et fréquentes

46. MI, Lettre à son fils, 1er septembre 1643, p. 186.

47. MI, Lettre à Ursule de Sainte Catherine, 15 septembre 1641, p. 141. Voir aussi, par exemple : Lettres à son fils, 26 août 1644, p. 224 ; 9 août 1654, p. 526-527 ; 25 septembre 1670, p. 896.

48. MI, Lettre à une Ursuline de Tours, septembre-novembre 1671, p. 934.

49. MI, Lettre à son fils, 30 août 1644, p. 227.

50. MI, Lettre à son fils, 3 octobre 1645, p. 270. Elle en témoigna plus tard au sujet de l'abandon de son fils : « La nature qui ne se rend pas si tôt quand ses intérests y sont engagez, sur tout quand il s'agit de l'obligation d'une mère envers un fils, ne se pouvoit résoudre » (MI, Lettre à son fils, 30 juillet 1669, p. 837).

> semonces de notre Seigneur, qu'elle se peut passer de beaucoup d'appuis et que ce ne sont pas les créatures qui lui donnent la vigueur intérieure. Il est vray qu'elles soutiennent quelquefois les sens par quelque paix que l'on en reçoit ; mais cette paix n'est pas de la qualité de celle que Dieu donne dans le fond de l'âme : celle là passe bientôt par l'absence de la créature qui la cause ; mais celle qui vient de Dieu demeure solidement dans l'âme comme Dieu même. Ce n'est pas qu'il n'y ait quelquefois des nécessitez qui obligent à chercher du secours auprès des personnes sages et éclairées, et dans ces rencontres Dieu veut qu'on en cherche, et qu'on le trouve par la créature[51].

Ce fut cette indépendance de cœur qui lui fit apprécier la liberté religieuse qui régnait dans la colonie grâce aux Jésuites et craindre qu'un évêque mal choisi vienne gâcher le tableau :

> Ce seroit un grand bien pour ce païs d'avoir un Supérieur permanent, et il est temps que cela soit, pourveu qu'il soit uni pour le zèle de la Religion avec les Révérends Pères Jésuites, autrement tout iroit au désavantage de la gloire de Dieu et du salut des âmes. Ces personnes qui disent que les Jésuites gênent les consciences en ce païs, se trompent, je vous en assure ; car l'on y vit dans une sainte liberté d'esprit. Il est vray qu'eux seuls ont la conduite des âmes, mais ils ne gênent personne, et ceux qui cherchent Dieu, et qui veulent vivre selon ses maximes, ont la paix dans le cœur[52].

Hypothèse

Cette liberté d'esprit de Marie de l'Incarnation nous amène à formuler l'hypothèse suivante : n'est-il pas concevable qu'au XVII^e siècle, seuls des mystiques pussent arriver à comprendre l'altérité présentée par les Amérindiens ? Transcendant la condition humaine, habités par Dieu, créant pour ainsi dire leur propre épistémè, ils pouvaient, au-delà de la civilisation des autres croyants dont ils s'étaient coupés volontairement, aider spirituellement ces individus nés dans la barbarie et l'ignorance de Dieu. Mystiques et Sauvages représenteraient ainsi les deux extrêmes entre lesquels se situait le monde chrétien civilisé.

En tout cas, Marie de l'Incarnation le précisait : « Pour bien goûter la vocation du Canada, il faut de nécessité mourir à tout ; et si l'âme ne s'efforce de le faire, Dieu le fait luy-même, et se rend inexorable à la nature, pour la réduire à cette mort, qui par une espèce de nécessité l'élève à une sainteté éminente[53]. » Elle ajoutait : « Car enfin, il en faut venir là, et il ne faut pas penser de pouvoir vivre dans cette nouvelle terre de bénédiction qu'avec un esprit nouveau. De-là vous pouvez juger combien il y a à travailler dans une créature envieillie dans ses fautes habituelles comme je suis[54]. » Cet outillage mental renouvelé au cours de l'expérience acquise en Canada lui fera appréhender et reconnaître l'irréductibilité de l'altérité ; ainsi considéra-t-elle qu'il ne servait à rien de tenter de civiliser ou franciser les Amérindiennes, et parlant d'un contingent de nouvelles élèves iroquoises, Marie de l'Incarnation écrivit : « Je ne sçay si elles seront plus capables d'être civilisées que les autres, ni si elles retiendront

51. MI, Lettre à une de ses parentes, 14 octobre 1645, p. 274. Voir aussi Lettre à son fils, 11 octobre 1659, p. 609.

52. MI, Lettre à son fils, 24 août 1658, p. 597.

53. MI, Lettre à Ursule de Sainte Catherine, 15 septembre 1641, p. 140-141.

54. *Ibid.*, p. 141.

la politesse Françoise dans laquelle on les élève. Je n'attends pas cela d'elles car elles sont Sauvages, et cela suffit pour ne le pas espérer[55]. »

Pour aborder la nouveauté américaine, il fallait donc un esprit nouveau, opérer une véritable conversion spirituelle. En venant en Nouvelle-France, Marie de l'Incarnation ne réalisait-elle pas deux missions convertisseuses ? conversion des Amérindiens soit, mais aussi conversion de soi-même, expiation :

> Je vous diray dans la confiance que chaque faute que j'y commets ou que j'y ai commise, souffre, ou a souffert son supplice, comme un criminel à qui on prononce la sentence sur chaque crime qu'il a fait. Je me considère en cette manière, et mon esprit en est si puissamment convaincu qu'il a de très-grands sujets de se soumettre au châtiment de cette amoureuse justice, qu'elle trouve si large en son endroit, que son exaction se doit plutôt nommer miséricorde que rigueur. Mon âme voit que ses fautes ne méritent rien moins que des châtiments publics et exemplaires, et comme il ne me traite pas dans cette rigueur, voilà pourquoy je donne à bon droit à ce châtiment le nom de miséricorde[56].

Voire c'étaient ses propres péchés, au même titre que les Iroquois, qui empêchaient l'œuvre divine de s'accomplir : « j'ay assez de malice pour détruire son œuvre, au moins pour le retarder beaucoup. Je le dis sans exagérer, cela me fait souffrir des confusions étranges[57] ».

Comme le font remarquer Donald Weinstein et Rudolph M. Bell, à chaque fois que la chrétienté rencontre une nouvelle frontière, elle a besoin de martyrs et de saints, qui légitiment l'expansion de la doctrine[58]. Nous pouvons ajouter qu'ils s'y

---

55. MI, Lettre à la Supérieure des Ursulines, 9 août 1668, p. 809.

56. MI, Lettre à la M. Ursule de Sainte Catherine, 15 septembre 1641, p. 141. Elle put ainsi écrire : « Ce que la créature ne peut d'elle-même, Dieu le fait ici d'une façon qu'on n'auroit jamais pensé. Ne croyez pas que quant vous me demandez ce que j'endure et que je n'en omette rien, je vous parle de la disette des choses temporelles, de la pauvreté du vivre, de la privation de toutes les choses qui peuvent consoler les sens, des peines qui les peuvent affliger, des contradictions, des adversitez et de choses semblables ; non, tout cela est doux et l'on n'y pense pas, quoyqu'il soit sans fin : ce sont des roses où l'on se trouve trop bien, et je vous assure que la joye que j'y ressens m'a souvent mise en scrupule » (Lettre à son fils, 1er septembre 1643, p. 185-186).

57. MI, Lettre à Ursule de Sainte Catherine, 15 septembre 1641, p. 140-141. Ce fut dans cet esprit qu'elle put écrire : « Hélas ! mon très cher fils, si j'estois digne de courir partout pour tascher de luy gagner quelque âme, mon cœur seroit satisfait. Cela n'est-il pas sensible de voir les démons tenir un empire si absolu sur tous les peuples ? allons ensemble en esprit et taschons d'en rendre quelqu'un à nostre bon Maître. Vous ferez autant en vostre solitude que si vous y estiez actuellement employé. Le Père éternel a fait voir à une personne que si elle luy demande par le cœur de son Fils, il luy donnera tout ce qu'elle voudra ; demandons-luy des âmes pour l'amplification de son royaume. Je vous en conjure, soyons jaloux de que son ennemy les possède. C'est luy qui anime les hiroquois qui, pour le présent, sont le plus grand empeschement de sa gloire en ce païs, excepté mes malices ; mais pour ce point, trouvez-moy des amys envers Dieu, je vous en supplie, surtout de mes Rds Pères que je salue avec humilité » (Lettre à son fils, 26 août 1644, p. 224). Elle écrivit encore : « Vous direz, je m'assure, que je ne suis pas sage, d'avoir à l'âge de cinquante ans les sentimens que je vous déclare. Mais pensez ce qu'il vous plaira ; si l'on me disoit, il faut maintenant partir pour aller aux Indes, ou à la Chine, ou aux Hiroquois, afin d'en apprendre la langue et de travailler à leur conversion, me voilà prête, mon intime Mère. Mais je ne suis pas digne de ce bonheur ; mon cher Jésus m'occupe à d'autres choses : Je roule dans sa volonté, je suis contente, et quelque croix qu'il m'arrive, je ne veux point sortir de ce centre. Voilà ma vocation et ma disposition, pour laquelle je vous supplie au nom de notre divin Sauveur et Maître, de luy demander que je luy sois fidèle, car je n'ay rien de moy que le péché et l'imperfection » (MI, Lettre à Françoise de Saint-Bernard, septembre 1653, p. 507).

58. Donald WEINSTEIN et Rudolph M. BELL, *Saints and Society : The Two Worlds of Western Christendom 1000-1700*, Chicago/London, 1982, p. 161-162.

sentent poussés par une urgence qui leur indique que leur propre rédemption passe par celle des autres. C'est ainsi qu'en Nouvelle-France, de véritables mystiques comme les Pères Lalemant et de Brébeuf, comme Marie de l'Incarnation ou Catherine de Saint-Augustin, se placèrent à l'avant-garde de la conquête spirituelle, afin de gagner « le présent le plus précieux en tout » :

> [... qui] est l'esprit du sacré Verbe incarné, quand il le donne d'une façon sublime, comme il le donne à quelques âmes que je connois de cette nouvelle Eglise, et comme il l'a donné à nos saints Martyrs les Révérends Pères de Brébeuf, Daniel, Jogue et Lallemant, qui ont fait paroître par leur généreux courages combien leur cœur étoit rempli de cet esprit et de l'amour de la croix de leur bon Maître. C'est cet esprit qui fait courir par mer et par terre les ouvriers de l'Evangile et qui les fait des Martyrs vivans avant que le fer et le feu les consume. Les travaux inconcevables qu'il leur faut endurer sont des miracles plus grands que de resusciter les morts[59].

59. MI, Lettre à son Fils, 22 octobre 1649, p. 376.